Autour de l'Abbaye

JUILLET 2015-N°53

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	2
La Vie Communale	3-8
Comptes rendus Conseil Municipal	9-26
Infos Pratiques	27-29
Le Coin des Associations	30-34
La Vie en Domfrontais	35-38
Parc Normandie Maine	39

Le Mot du Maire

Notre Commune de Lonlay L'Abbaye reçoit chaque année un grand nombre de touristes qui viennent visiter l'Abbaye culturellement riche, ils viennent aussi visiter la Biscuiterie avec laquelle nous avons en partenariat, installé une nouvelle signalétique, mais encore la fabrication des glaces de la Ferme Bidard et depuis cette année le Château de la Bière et sa fabrique de bières Bio.

A ces touristes, s'ajoutent depuis quelques années, un nombre grandissant de randonneurs, que ce soit à pied, notamment pour les pèlerinages vers le Mont St Michel ou les balades dans la Commune, en VTT, ou avec des engins motorisés. Pour toutes ces raisons, la Commune se doit d'avoir un bourg accueillant et propre. Du point de vue propreté, nous pouvons nous vanter d'avoir un bourg bien entretenu, la municipalité a fait l'acquisition du matériel nécessaire et les employés de la Commune l'utilisent autant qu'ils le peuvent. Il est fréquent que des visiteurs se penchent à la fenêtre de la mairie pour féliciter la municipalité de la beauté du village, du bon entretien des espaces autour de l'Abbaye et même de la propreté des toilettes publiques.

Un effort était cependant nécessaire pour l'entretien des chemins de randonnées. Vous verrez un peu plus loin dans le bulletin que nous avons été aidés par beaucoup de bénévoles, un grand merci pour leur aide. C'est une bonne chose de signaler le mauvais état de certains passages : c'est constructif et valorisant de donner de son temps libre pour y remédier.

Les voies communales, elles aussi, ont besoin de réfection et rechargement, c'est pourquoi, pour 2015, une tranche de travaux vient de se terminer, son coût : 76 300.00€ TTC.

Quant au désordre qui existe depuis fin 2012 sur la RD 22 à hauteur du Garage GAUMER, un effort financier de 450 000€ a été débloqué par le Conseil Départemental, dommage qu'il ait fallu attendre 3 ans pour obtenir gain de cause ! L'éclairage du terrain de foot est homologué : peu de communes de 1 200 habitants possèdent une telle structure, là encore, nous avons été bien inspirés de prendre les conseils de personnes particulièrement compétentes en la matière. Les footballeurs, conscients de l'effort fourni par la Commune, ont remis en état la main courante, ce dont nous les remercions.

Avec l'enfouissement des réseaux et la pose du nouvel éclairage public, avec aussi les huit logements locatifs du lotissement du Grand Jardin, tous habités, le bas du bourg voit son aspect esthétique changer. L'enveloppe de DETR (subvention d'état) n'étant pas totalement utilisée, il nous a été demandé si nous avions d'autres dossiers à présenter pour le 05 mars 2015, nous avons donc déposé un dossier pour l'installation de jeux d'enfants et un pour le chauffage des écoles, à ce jour, nous n'avons aucune réponse.

Dans l'immédiat, deux grands projets demeurent : le premier étant le pôle satellite de santé qui va débuter après les congés d'été, la Communauté de Communes ayant terminé le pôle santé de Domfront, elle va maintenant réaliser les pôles satellites.

Pour la commune, les travaux sont de grande envergure, vous l'avez déjà deviné, il s'agit de l'aménagement d'une Boulangerie et d'un Bar-Tabac sur la Place St Sauveur, et la réhabilitation de 5 logements locatifs sociaux dans les étages. Si, vu de l'extérieur, il peut vous sembler que le dossier avance peu, je peux vous dire que nous ne ménageons pas nos efforts. Après avoir obtenu l'accord des vendeurs pour l'acquisition des trois immeubles nécessaires, que je remercie de contribuer ainsi à la revitalisation de notre centre Bourg - un maître d'œuvre a été choisi, le permis de construire est envoyé, nous avons obtenu un avis favorable de la commission accessibilité et déjà rencontré des candidats. Le dossier d'appel d'offres sera déposé aussitôt après les congés (la période de juillet-août n'étant jamais favorable pour avoir des réponses d'entreprises qui se trouvent être en congés annuels à cette époque. Enfin une grande partie de mon énergie est dépensée à trouver le meilleur mode de financement possible en obtenant des aides ou subventions permettant à la fois, de ne pas souffrir de la perte financière que nous fait subir l'état par la diminution des dotations et aussi de garder des finances équilibrées pour faire face chaque année à des dépenses récurrentes telles que la voirie, les bâtiments, les normes d'accessibilité etc... Comme vous pouvez le constater le travail ne manque pas, mais l'heure étant aux congés d'été, je souhaite à tous ceux qui partent, de bonnes vacances et un bel été à tous les Lonléens.

Votre Maire,
Christian Derouet

ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNÉE

Entretien des chemins de Lonlay par l'Office de Tourisme du Pays de Domfront et les Randonneurs du Domfrontais :

L'Office de Tourisme du Pays de Domfront et l'Association des Randonneurs du Domfrontais ont réalisé un travail de débroussaillage et de balisage des chemins sur Lonlay l'Abbaye. Dans le cadre de l'édition du nouveau topoguide des randonnées pédestres dans le Pays de Domfront, une quinzaine de bénévoles se sont retrouvés plusieurs fois pour améliorer les chemins de la boucle n°8 du topoguide.

Ainsi les chemins allant de la Chevalerie Pillet au Plessis, de la Chapelière à la Volerie et du Cerisier aux Rochers, ont été entièrement nettoyés par ces amoureux de la randonnée qui ont pu compter sur l'aide de la municipalité de Lonlay (mise à disposition des employés communaux et d'un tractopelle). Les chemins sont ouverts et balisés de couleur jaune

Remise en état du chemin entre Grille Souris et les Vallées par un autre groupe de bénévoles

Remise en état du chemin du Fay par un groupe de bénévoles.

Quelques bénévoles sont venus prêter main forte aux employés communaux pour assécher deux passages difficiles à franchir pour les randonneurs. Merci à Messieurs Martin BUS, Gabriel LAIRD, Jacques DURAND, Jean-Marie LANGLOIS, Donatien LESELLIER, Guy BRETEL et Hervé BIDARD pour avoir contribué en autorisant le passage ou en donnant de la pierre (plus de 100 tonnes).

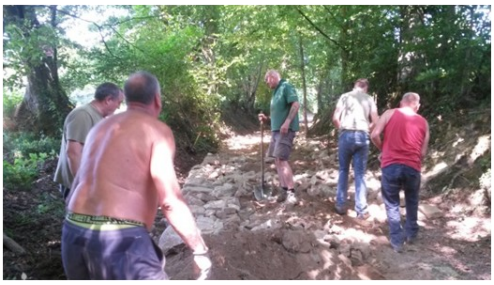

Remise en état du chemin de la Massonnière à la Bouvetière – une initiative d' Alain Chédeville et Rémi Pellerin.

RD 22, LES TRAVAUX SE FONT ATTENDRE

Département de l'Orne – Arrondissement d'Alençon

Commune de Lonlay-l'Abbaye

Pour information

Le 12 Mai 2015

CONSEIL GENERAL DE L'ORNE
Direction des Services de l'Aménagement
Hôtel du Département
61016 ALENCON Cedex.

Objet : Désordre en agglomération de Lonlay L'Abbaye sur la RD 22

A l'attention de M. Jacques MUNIER

Monsieur,

Nous déplorons sur la Commune de Lonlay L'Abbaye, un affaissement d'une portion de voie sur la RD 22 à hauteur du Garage Gaumer, en agglomération, depuis 2013. Depuis ce temps, les services du Conseil Général me demandent de prendre un arrêté tous les 6 mois pour y réglementer la circulation.

Pour évoquer cette absence d'intervention, j'ai rencontré M. MONHEE, Président de la Commission des travaux de voirie au Conseil Général. Mr MONHEE a demandé à M. Marquet de m'informer régulièrement de l'avancement de ce dossier. A ce jour, je n'ai reçu aucune nouvelle.

J'avoue qu'aujourd'hui, je suis à bout d'argument pour répondre aux interrogations de mes concitoyens qui se demandent ce que le Conseil Général attend pour remédier à ce désordre.

Afin de pouvoir leur donner les explications voulues, je vous demande de bien vouloir me donner le plan d'action que vous comptez mener pour solutionner ce dossier.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Maire de LONLAY L'ABBAYE.

Christian DEROUET.

Copie de la présente à :

Monsieur NURY, Vice-Président du Conseil Général et Conseiller Départemental du Canton de DOMFRONT.
Madame MEUNIER, Conseillère Départementale du Canton de Domfront
Monsieur MONHEE, Conseiller Départemental, Président de la Commission des travaux
Monsieur Marquet, Conseil Général.

61700 LONLAY-L'ABBAYE - Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00
Tél. : 02.3
e-mail : ma
Site Inte
Eglise Abbatiale

Catherine Meunier
Conseillère départementale de l'Orne
Canton de Domfront
Déléguée communautaire
Maire-adjointe
de Domfront

L'ORNE
Conseil départemental

Jérôme Nury
1er Vice-président
du Conseil départemental
Maire de Tinchebray
Président de la CDC
du canton de Tinchebray

le 18 mai 2015

M. Christian DEROUET
Maire

61700 LONLAY L'ABBAYE

N/Réf. : CT-0515-3423

Monsieur le Maire,

Nous avons bien reçu la copie du courrier que vous avez envoyé au Conseil Départemental de l'Orne, concernant l'affaissement de voirie sur la RD22 à hauteur du garage Gaumer à Lonlay l'Abbaye.

Comme nous avons déjà eu l'occasion de vous le préciser, les services du Conseil Départemental travaillent actuellement sur une solution permettant de régler ce problème.

Nous avons d'ailleurs demandé aux services d'accélérer le calendrier et des analyses techniques sont en cours permettant d'arrêter un calendrier prévisionnel, mais aussi un budget qu'il sera nécessaire de dégager rapidement pour entreprendre les travaux.

Nous défendrons donc cette inscription budgétaire conséquente lors de la décision modificative de juillet qui sera présentée à l'assemblée plénière du Conseil Départemental.

Dès que le planning précis des travaux sera connu, nous vous en ferons part immédiatement ainsi qu'à l'ensemble de la population de Lonlay l'Abbaye qui légitimement souhaite être informée de l'avancée de ce dossier que nous suivons avec attention depuis notre élection il y a 2 mois.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Catherine MEUNIER

Jérôme NURY

9, bis rue de la Rimbert - 61700 DOMFRONT
☎ 06 08 36 42 98
@ meunier.catherine@orne.fr

« Les Genetêts » - 61800 TINCHEBRAY
☎ 02 33 66 60 13 (mairie)
@ jerome.nury@wanadoo.fr

450 000€ DE TRAVAUX POUR LA RD 22

Depuis 2012, la route départementale 22 s'effondre sur 250 m à hauteur du Garage Gaumer.

Depuis fin 2012, la Commune prend des arrêtés pour réglementer la circulation, arrêtés reportés de 6 mois en 6 mois.

Après de nombreux appels téléphoniques, garantis de promesses mais restés sans suite, un courrier a été adressé le 12 mai 2015 à M. Jacques Munier, chargé de cette affaire au Conseil Général, avec une copie à M. Nury et Mme Meunier, Conseillers Départementaux, à M. Monhée, Président de la Commission des travaux au Département et M. Marquet également chargé de cette affaire au Conseil Départemental.

Enfin, en Juillet, Monsieur Nury a annoncé 450 000€ de travaux débloqués pour procéder à un enrochement sur le bas pour avoir une structure porteuse sous la route. Les travaux doivent être engagés à l'automne 2015. Il a enfin été reconnu que cet axe est stratégique puisqu'il relie Tinchebray et Domfront avec un passage moyen de 1 000 véhicules/jour dont un nombre important de camion, soit environ 900 000 véhicules qui sont passés depuis que l'effondrement a été décelé ! La durée des travaux est estimée à 2 à 3 mois. Dommage qu'il ait fallu attendre trois ans pour entrevoir une issue à ce désordre.

CYCLISME, FRANÇOIS BIDARD À AIX LES BAINS

PORTRAIT | François Bidard a deux passions : le cyclisme et l'agriculture.

Bidard, le coureur-agriculteur

François Bidard (Chambéry CF) est depuis le début de saison l'un des meilleurs coureurs amateurs français. Stagiaire l'an passé chez AG2R La Mondiale, le Normand ambitionne de passer professionnel avant de reprendre la ferme familiale.

En fin de saison dernière, le Chambéry CF n'a pas beaucoup hésité pour conserver François Bidard. Pourtant, l'Ornais s'apprêtait à quitter la catégorie espoirs. Arrivé fin 2013 au CCF, l'ex-coureur du CR4C Roanne a connu un début de saison 2014 perturbé par des soucis de santé. Mais très régulier sur les courses par étapes, il est rapidement devenu un taulier du centre. AG2R La Mondiale lui a donc ouvert les portes pour un stage estival. Avec la formation World-Tour, il a couru à cinq reprises avec à la clé une remarquée 15e place en Italie, au Tour d'Émilie. Mais pas de quoi décrocher un contrat pro. "Certains arrêtent quand ils ne passent pas pros à la fin des années espoirs. Mais tu ne peux pas arrêter quand tu as été stagiaire. Maintenant, c'est à moi de me donner à 150 % pour passer au-dessus", confie le coureur âgé de 23 ans. Il se dit optimiste mais ne souhaite trop y penser. "Je vais sur les courses en privilégiant le plaisir", glisse le vainqueur de la Durtorccha (Auvergne) et du Grand Prix de Pâques à Aix-les-Bains.

Fier d'être agriculteur

Le natif de l'Orne, récent 2e du Circuit de Saône-et-Loire, n'est pas du genre à se prendre la tête. Quand il a du temps libre, François Bidard se ressource dans une ferme de l'agglomération chambérienne. "C'est moi qui est allé vers eux. J'avais repéré deux-trois fermes à l'entraînement. Ça me change les idées de les aider un peu", apprécie-t-il. A 17 ans, il avait quitté sa région pour Aurillac (Cantal). En Auvergne, il a passé un bac professionnel agricole dans le seul lycée de l'hexagone où il pouvait en parallèle avoir du temps pour s'entraîner. "Aujourd'hui, je donne priorité au vélo. Ce n'est pas à 30 ans qu'il faudra se réveiller. Mes parents sont encore jeunes. Ça me donne la possibilité de profiter du vélo à fond", dit-il. Le vélo et l'agriculture sont ses deux passions. "C'est kif-kif. Hélas, il est incompatible de faire les deux en même temps", sourit-il. Avant de conclure : "Ça ne me dérange pas qu'on me présente comme le coureur-agriculteur. Ça sort de l'ordinaire. Avoir la passion de l'agriculture est une fierté !"

Nicolas GACHET

François Bidard, vainqueur du G-P d'Aix. Le DL/Sylvain MUSCIO

LA PAROISSE SAINT SAUVEUR EN DOMFRONTAIS EN VISITE AU RELAIS DE LONLAY-ROUELLÉ LES 25, 26 ET 28 JUIN

Une première soirée ouvrait ces trois jours. Avec l'inauguration de l'exposition réalisée par l'association « Les Chemins de St Michel » et les universités de Bari et Caen (disponible en l'église de Lonlay jusqu'en octobre) et la conférence de Vincent Juhel, elle faisait prendre conscience de la richesse humaine, culturelle et spirituelle du passage par nos communes des chemins qui conduisent au Mont St Michel, mais aussi de l'accueil qu'il convient d'assurer à ceux qui désormais les empruntent.

Avec la visite de la Biscuiterie et de la ferme Bidard pour sa production de glaces, le lendemain était consacré à la découverte des réalités économiques et sociales de nos deux communes caractéristiques du bocage ornais. L'industrie agro-alimentaire participe au dynamisme, assure des emplois et, grâce à certains produits, ouvre la production agricole sur le monde.

Le soir, une veillée animée par l'ACAT en l'église de Rouellé permettait de s'unir dans la prière au sort de dix personnes dans le monde victimes de tortures et de détention arbitraire et à la souffrance vécue par leurs familles et de leurs amis.

Le dimanche enfin, malgré les multiples propositions de la saison, est apparu comme une belle journée de découverte et de convivialité. Après une messe belle et joyeuse, les membres des divers relais de la paroisse se retrouvaient pour un pique-nique à l'ombre du pressoir. Puis Skype leur donnait d'entrer en contact avec Patricia Guérin, retraçant en direct son chemin de foi de Lonlay à l'Île de la Réunion où elle participe à la vie de la nouvelle communauté Marie-Jeunesse. Madame Hibou partageait ensuite son enthousiasme pour le tertre Bizet et la sauvegarde de sa faune et de sa flore. Et les plus anciens à travers photos, chansons et témoignages rappelaient les activités paroissiales qui les ont aidés à devenir ce qu'ils sont. Un grand jeu en équipe prolongeait ce temps de découverte avant que les vêpres et la visite de l'abbatiale ne concluent dans la prière et l'observation cette belle journée d'été.

C'était une première pour la paroisse Saint Sauveur en Domfrontais, nul doute que compte-tenu de l'intérêt et de la richesse de cette visite elle sera suivie par d'autres visites dans les autres relais.

VISITES DES ÉLUS

Visite de Monsieur Le Député Joaquim PUEYO à la Biscuiterie

Sur notre invitation, nos élus ont répondu présents pour apporter des informations sur les subventions qui peuvent attribuées lors de la mutualisation des commerces dans le cadre de la lutte contre la désertification rurale.

Discussions sur le dossier complexe de la Boulangerie Bar tabac et la réhabilitation de 5 logements locatifs sociaux

Monsieur le Sénateur Jean-Claude LENOIR

Visite de Mme la Sénatrice Nathalie GOULET

Monsieur le Conseiller Départemental Jérôme NURY

LES TRAVAUX RÉALISÉS ET EN COURS

L'Entente sportive Lonlay-St Bômer dispose maintenant d'un éclairage homologué au stade de Lonlay L'Abbaye.

Peu de Communes de 1 200 habitants possèdent une telle structure.

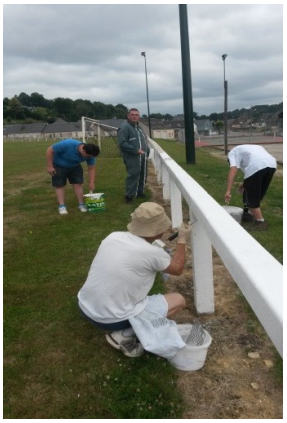

Des membres de l'Entente sportive ont repeint la main-courante, un grand merci à ces bénévoles.

L'enfouissement des réseaux téléphoniques et électriques se termine. Celui de l'éclairage public est en cours.

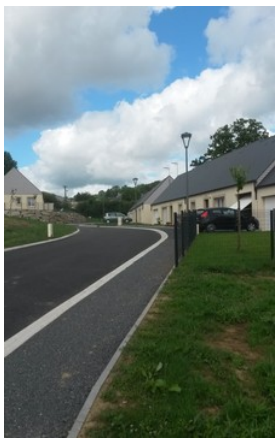

Les logements locatifs du Lotissement du Grand Jardin sont tous habités, seul l'éclairage public n'est pas raccordé, il sera réalisé en même temps que la route du Stade.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christian DEROUET- Laetitia GESLIN – Jean-Claude COQUIO – Véronique BESNARD – François LAUTOUR - Isabelle LANGLOIS – Christophe PELLERIN – Jacqueline GUÉRIN – Samuel POTTIER – Natacha BOUCHARD – Philippe LETONDEUR – Vanessa FOURRÉ – Nicolas BROTCHIE – Pascale LESELLIER - Jean-Pierre FOUCHER

Absent :Néant

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : MME VANESSA FOURRE

La séance est ouverte à 20h30.

Etude d'un dossier soumis au droit de préemption urbain

Le Conseil municipal décide de ne pas appliquer son droit de préemption urbain sur une acquisition qui résulte d'une régularisation après succession.

Etude des consultations achat d'une balayeuse-désherbeuse

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la précédente réunion, il a été décidé de lancer une consultation pour l'acquisition d'une balayeuse-désherbeuse de type Cochet référence City-Clean ;

Deux Entreprises ont répondu à la consultation. Après étude des deux devis, le Conseil Municipal retient la proposition des Ets LEBAUDY, moins disante pour un montant de 14 500€ HT soit 17 400€ TTC.

Les crédits nécessaires à cette acquisition seront inscrits au BP 2015 C/21578

Etude des consultations achat d'un mini-tracteur

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la précédente réunion, il a été décidé également de lancer une consultation pour l'acquisition d'un micro-tracteur.

Les deux mêmes Entreprises ont répondu à la consultation. Après étude des deux devis, le Conseil Municipal retient la proposition des Ets LEBAUDY, moins disante, pour un montant de 8 940€ HT € HT soit 10 728 € TTC.

Les crédits nécessaires à cette acquisition seront inscrits au BP 2015 C/21571

Délibération à prendre fond de concours pôle satellite de santé

Monsieur le Maire expose au Conseil que par délibération en date du 11 décembre 2014, la Communauté de Communes du Domfrontais a approuvé le plan de financement pour la réalisation des maisons médicales de Champsecret et Lonlay L'Abbaye.

Le plan de financement concernant la maison médicale de Lonlay est établi comme suit pour un coût total HT : 226 591€

⇒Département de l'Orne : 41 295€ soit 17.5%
⇒Commune de Lonlay : 36 255€ soit 16%
⇒CDC du Domfrontais (autofinancement) : 61 180€ soit 27%
⇒CDC du Domfrontais (emprunt) 87 861€ soit 39.5%

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal s'est toujours montré favorable au versement d'un fonds de concours par les Communes de la CDC dès lors qu'elles sont bénéficiaires d'un projet sur leur territoire. Les crédits avaient d'ailleurs été portés au BP 2014 pour la maison médicale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité :**

⇒Confirme sa décision de verser un fond de concours pour la construction de la maison médicale de Lonlay L'Abbaye d'un montant de 16% du coût HT des travaux soit 36 255€. Ce montant sera porté au BP 2015.Le fonds de concours sera amortissable sur une durée de 10 années

⇒Accepte la mise à disposition du rez de chaussée des locaux concernés auprès de la CDC pour une valeur nette comptable de 53 435.79 €
⇒Autorise Monsieur le Maire ou ses Adjoints à signer la convention de mise à disposition à intervenir.

Délibération à prendre Garantie d'emprunt le logis familial

Vu le contrat de prêt n° 17428 en annexe signé entre la SA HLM LE LOGIS FAMILIAL, ci-après l'EMPRUNTEUR et la Caisse des dépôts et Consignations

L'Assemblée délibérante de la Commune de Lonlay L'Abbaye accorde sa garantie à hauteur des 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 550 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 17428 constitué de deux lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Cette délibération annule et remplace les délibérations de garantie n° 2011-60 et 2011-61 en date du 21 septembre 2011.

Questions diverses

1. Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal de deux courriers. L'un émanant de M. Claude BIDARD qui sollicite la rénovation des portails ainsi que la taille d'un arbre dans le cimetière St Michel. Le Conseil municipal, après avoir délibéré, charge M. le Maire de voir avec les employés communaux ce qu'il est nécessaire de faire.

2. Le deuxième courrier est adressé par Mme Hecquard, Directrice de l'Ecole maternelle qui émet des demandes pour la sécurité des enfants : la pose de sonnettes est demandée aux deux portails de l'entrée afin que ces derniers soient fermés à clé. Un complément de matériel informatique est également nécessaire, ainsi que des travaux à réaliser par les employés communaux.

3. Un autre point est évoqué dans ce courrier : Dans le cadre de l'application de la charte de la laïcité : l'école publique ne doit révéler aucun signe distinctif, religieux, or à Lonlay se pose le problème de la croix et de la statue de la Sainte Vierge sur l'école. Mme Hecquard doit rencontrer M. le Maire à ce sujet, ces questions seront donc revues en Conseil s'il y a lieu.

4. Monsieur le Maire informe le Conseil que le diagnostic amiante a été réalisé dans les anciens vestiaires du foot. Dès que la Commune sera en possession du rapport, des nouveaux devis seront demandés pour le désamiantage et enfin la vente du bâtiment pourra être envisagée.

5. M. Foucher demande d'où en est la vente des parcelles du Lotissement du Grand Jardin. Mr le Maire répond que les 8 logements locatifs sont terminés, deux pavillons sont construits, une troisième parcelle est vendue, cela fait 11 maisons sur 21, il reste par conséquent 10 parcelles à vendre. Il est toujours nécessaire d'avoir du terrain à proposer à la vente à tout moment, il sera toutefois plus facile de faire visiter le lotissement lorsque la voirie sera terminée.

6. Le problème de l'absence de boulangerie est également abordé. Monsieur le Maire informe le Conseil que la mise en liquidation judiciaire n'a été actée que le 15 décembre 2014. Comme il l'a promis, Lonlay ne restera pas sans boulangerie, Il y a beaucoup d'énergie à dépenser dans de tels dossiers toutefois il convient souvent de devoir « patienter dans l'urgence »

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christian DEROUET- Laetitia GESLIN – Jean-Claude COQUIO – Véronique BESNARD – François LAUTOUR - Isabelle LANGLOIS – ChristophePELLERIN – Jacqueline GUÉRIN – Natacha BOUCHARD – Philippe LETONDEUR – Pascale LESELLIER - Jean-Pierre FOUCHER

Absents : Néant

Pouvoirs : Samuel POTTIER a donné pouvoir à Véronique BESNARD, Vanessa FOURRE a donné pouvoir à Christian DEROUET, Nicolas BROTCHIE a donné pouvoir à Jean-Claude COQUIO

Secrétaire de séance : Mme Pascale LESELLIER

La séance est ouverte à 10h00.

Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal que la réunion se déroule à huis clos pour une question de discrétion sur l'avancée du dossier de la boulangerie.

Monsieur Le Maire précise que pour qu'une réunion se déroule à huis clos, il faut qu'elle soit demandée par le Maire ou au moins trois conseillers municipaux et qu'elle recueille la majorité absolue.

Comme la loi l'exige, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le déroulement de la séance à huis clos.

Le vote donne les résultats suivants :
- *11 voix + 3 pouvoirs : Pour*
- *1 voix : Contre*

La majorité absolue étant obtenue, Monsieur le Maire demande aux personnes extérieures au Conseil municipal de se retirer.

Réflexion sur le devenir des commerces de Lonlay et notamment la boulangerie

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil la situation de la boulangerie Duboscq.

La mise en liquidation judiciaire a été actée le 15 décembre 2014.

Le liquidateur judiciaire a chargé un cabinet de vendre le fonds de commerce.

Monsieur Le Maire précise que les visites sont nombreuses. Néanmoins, après la visite il n'y a pas de proposition et qu'à ce jour, il n'y a pas d'acheteur vu les conditions de travail et de logement.

Cependant, il faut savoir que c'est un fonds qui est viable avec un chiffre d'affaires aux alentours de 120 000 € pour une commune de 1200 habitants, sans compter les clients des communes limitrophes.

Monsieur Le Maire ajoute que la boulangerie n'est pas le seul commerce qui risque de disparaitre. Le bar tabac à long terme pourrait peut-être lui aussi connaître des difficultés de reprise.

Monsieur Le Maire expose les choix éventuels qui se présentent à la commune :

Soit la commune recherche une solution de reprise de la boulangerie actuelle mais cette solution ne motive pas de repreneur.

Soit la commune transfère le fonds de boulangerie sur la place St Sauveur, y adjoint le bar et le bureau de tabac avec possibilité de transformer les étages en logement. Ainsi elle pérennise les deux commerces d'un coup. Cette solution oblige l'achat d'un ensemble de bâtiments appartenant à trois propriétaires différents. A ce jour, il reste deux signatures à obtenir (voilà les raisons du huis clos).

Monsieur Le Maire indique que l'ensemble des bâtiments nécessaires à la réhabilitation par exemple, d'un multiservices boulangerie bar tabac représente un coût d'achat de 196 000 €.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer quant aux suites à donner à ce projet. Le Conseil municipal souhaite que Monsieur le Maire continue à travailler ce dossier.

COMPTE RENDU DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2015

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christian DEROUET – Jean-Claude COQUIO – Véronique BESNARD - Isabelle LANGLOIS – Christophe PELLERIN – Jacqueline GUÉRIN – Natacha BOUCHARD – Philippe LETONDEUR – Pascale LESELLIER - Jean-Pierre FOUCHER. Samuel POTTIER. Nicolas BROTCHIE. Vanessa FOURRÉ

Absents : Néant

Pouvoirs : Laëtitia GESLIN a donné pouvoir à Jean-Claude COQUIO (ce pouvoir n'étant pas utilisé pour les dossiers concernant M. et Mme Provost) et François LAUTOUR a donné pouvoir à Christian DEROUET.

Secrétaire de séance : Nicolas BROTCHIE

La séance est ouverte à 20H30.

Projet d'acquisitions immobilières et fonds de commerce place St Sauveur en vue d'une réhabilitation (locaux commerciaux et logements).

Monsieur le Maire rappelle que, suite à la fermeture de la boulangerie, lors de la dernière réunion, le conseil municipal lui avait confié la charge d'approfondir ce dossier, avant de prendre une décision.

Monsieur le Maire expose que deux solutions sont possibles :

⇒La reprise de l'ancienne boulangerie, actuellement en liquidation judiciaire depuis le 15 décembre 2014 et dont le dossier devrait être clos le 15 avril 2015, qui jusqu'à présent a été visitée par des acquéreurs éventuels qui n'ont pas donné suite.

⇒L'achat de 3 immeubles place St Sauveur et le transfert du fonds de boulangerie dans ces lieux avec adjonction du bar-tabac et réhabilitation des étages en 5 logements locatifs.

Et pour Monsieur le Maire de développer comme suit :

Vu la difficulté que connaissent les commerçants actuellement, il semble indispensable de proposer un outil de travail attrayant pour susciter l'envie de venir exploiter un fond de boulangerie à Lonlay.

Attrayant par les conditions de travail qui doivent être intéressantes de par le matériel et les locaux techniques

Attrayant par le logement de façon à apporter au candidat la qualité de vie privée recherchée.

Un autre atout très important, - la gérante du Bar du Moulin souhaite cesser son activité, la mutualisation des deux commerces : Bar-Tabac et Boulangerie permettrait à la fois :

- ♦de renforcer l'activité du commerçant, donc chiffre d'affaires plus important,
- ♦de pérenniser l'activité de bar – tabac à Lonlay

Autant d'atouts qui permettraient d'avoir davantage de candidatures car le choix du candidat retenu sera déterminant pour l'avenir de nos commerces locaux. la conclusion est la suivante : pour pérenniser le commerce local, il faut mutualiser les activités.

Certes ce projet représente près d'un million d'euros d'investissement, or, ce pourrait être le moins onéreux pour les administrés, puisque les subventions et les loyers devraient l'autofinancer.

Le service des domaines a estimé :

- ♦ à 58 000€ la valeur de l'immeuble cadastré AD 17 pour partie et situé 9 place St Sauveur, appartenant à Mr et Mme Jean-Marie PROVOST qui acceptent cette proposition.
- ♦ à 100 000 € la valeur des parcelles cadastrées AD 227-228 -225-168 et situées 10 place St Sauveur, appartenant à Mme Jacqueline JEANNIARD du DOT qui accepte cette proposition.
- ♦ à 38 000€ la valeur des parcelles cadastrées AD 226-224 -229 et situées 11 place St Sauveur, appartenant à Mme Huguette Huignard et Melle Sophie Huignard qui acceptent cette proposition.

En fonction de cette analyse, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorable à l'acquisition des trois immeubles afin d'y aménager une boulangerie et un bar tabac au rez de chaussée et d'y réhabiliter les étages en 5 logements locatifs sociaux

Il décide à l'unanimité:

- ♦ d'acquérir la parcelle AD 17 pour partie à M. et Mme PROVOST pour un montant de 58 000€
- ♦ d'acquérir les parcelles AD 227-228-225-168 à Mme JEANNIARD du DOT pour un montant de 100 000€
- ♦ d'acquérir les parcelles AD 226-224-229 et à Mme Huguette Adrienne Jeanne EDON veuve Huignard et Melle Sophie Huignard pour un montant de 38 000€
- ♦ charge Maître PIGEON, Notaire à Domfront d'établir les actes notariés à intervenir. Les frais d'actes étant à la charge de la Commune, acheteur.
- ♦ Autorise Monsieur le Maire ou ses Adjoints à signer les actes.
- ♦ décide que les crédits nécessaires seront portés au B.P. 2015.

Lancement d'une consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux.

M. Le Maire expose au conseil municipal que s'il a fait établir un estimatif des travaux, c'était dans le but de déposer un dossier DETR dont la date butoir était le 03 mars 2015, il convient toutefois de lancer une consultation de maitrise d'œuvre Après délibération, le conseil municipal, par 14 voix pour et une abstention, autorise M. Le Maire à lancer une consultation.

Plans de financement et demandes de subventions – réhabilitation d'immeubles Place St Sauveur

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la fermeture de la boulangerie, il a été décidé d'acquérir trois immeubles afin d'y aménager une boulangerie et un bar tabac au rez de chaussée de ces immeubles.

Le montant de l'estimatif des travaux à réaliser pour l'aménagement de la boulangerie bar tabac s'élève à la somme de 455 000 € HT soit 546 000 € TTC.

Après avoir délibéré, par 14 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal :

- ♦ approuve l'estimatif des travaux de 455 000 € HT soit 546 000 € TTC pour l'aménagement d'une boulangerie et d'un bar tabac auquel il convient d'ajouter 196 000€ d'acquisitions immobilières soit 651 000€ HT.
- ♦ décide de demander une subvention DETR, au titre du cadre 5-3 « Projets favorables au développement économique, à la création d'emplois et au maintien des services de proximité »
- ♦ approuve le plan de financement établi comme suit :

Désignation des travaux	SOURCE	Libellé de la subvention	Montant	Taux
Aménagement locaux professionnels	Etat	D.E.T.R	195 300	30%
	Département	Conseil général	20 000	
	Autres	Aide parlement	15 000	
	Fonds propres		100 700	
	Emprunts		320 000	
	Total HT		**651 000**	
	TVA 20%		**91 000**	
	Total TTC		**742 000**	

En ce qui concerne les étages de ces immeubles, ils seront réhabilités en 5 logements locatifs sociaux.

Le montant de l'estimatif des travaux à réaliser s'élève à la somme de 444 250€ HT soit 533 100€ TTC.

Après avoir délibéré, par 14 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal :

- ♦ approuve l'estimatif des travaux de 444 250 € HT soit 533 100 € TTC pour la réhabilitation de 5 logements locatifs dans les immeubles
- ♦ décide de demander une subvention DETR, au titre du cadre 2.1.1 « Aménagement en logements locatifs sociaux dans le centre bourg pour éviter sa désertification »
- ♦ approuve le plan de financement établi comme suit :

Désignation des travaux	SOURCE	Subvention	Montant
Réhabilitation des logements	Etat	D.E.T.R	200 000
	Département		
	Autres	Aide parlement	15 000
	Fonds propres		129 250
	Emprunts		100 000
	Total HT		**444 250**
	TVA 20%		**88 850**
	Total TTC		**533 100**

♦ Autorise Monsieur le Maire ou ses Adjoints à signer tous dossiers nécessaires à la poursuite du projet.
♦ décide que les crédits nécessaires seront portés au B.P. 2015.

Lancement de consultations pour les missions SPS (Sécurité Prévention Santé) et Contrôle Technique

M. Le Maire précise, qu'il convient de lancer également une consultation pour les missions SPS et Contrôle technique.

Après délibération, le conseil municipal, par 14 voix pour et une abstention, autorise M. Le Maire à lancer les consultations adéquates.

Mise en place d'une prise festive - Route du Stade (illuminations...)

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'enfouissement des réseaux d'éclairage public, le Comité des fêtes a besoin que soient mises en place des prises festives sur la route du stade pour les illuminations de noël.

Le nombre de prises prévues au marché ne semblent pas suffisant, il faudrait également un système d'attaches sur les candélabres. Le Conseil Municipal décide qu'un point sera fait avec le comité sur le matériel nécessaire aux illuminations, celui-ci sera comptabilisé dans l'avenant au marché.

Avenant au marché d'éclairage public (pose de candélabres accès salle polyvalente)

M. Le Maire donne la parole à M. Coquio qui informe le Conseil Municipal qu'un avenant en plus-value va intervenir dans le marché d'enfouissement des réseaux pour plusieurs motifs :

♦ une plus-value pour mettre des réverbères de 7m de haut au lieu de 6 m de haut afin de donner une meilleure surface d'éclairage,
♦ une plus-value pour mettre trois candélabres supplémentaires afin d'éclairer l'entrée de l'accès à la salle polyvalente
♦ une moins-value pour le retrait de deux potences en façade rue St Michel.

L'avenant n'ayant pas été reçu, cette question sera actée ultérieurement

Proposition de gratification d'un stagiaire, suite à convention longue durée (MFR/ Commune)

M. Le Maire rappelle au conseil Municipal qu'un stagiaire en formation professionnelle MFR « Nature Jardin Paysage Forêt » a été présent sur la Commune du 22 septembre 2014 au 27 février 2015 pour 12 semaines de stage.

M. Le Mairie précise que la commune n'a pas obligation de le rémunérer toutefois afin d'encourager le jeune, M. Le Maire propose au Conseil Municipal de lui verser une gratification pour les 12 semaines passées au sein de notre commune.

Après délibération, le conseil Municipal décide à l'unanimité de lui verser la somme de 500.00 € pour la durée du stage.

Délibération forfait entretien des parterres et massifs

Le Conseil Municipal après étude du devis, décide par 14 voix pour, de retenir l'entreprise Provost pour l'entretien et le fleurissement des massifs de la Commune. Le montant du forfait est de 2 648 €.

Les crédits nécessaires seront portés au BP 2014 C/61521.

Questions diverses

1° Le Conseil Municipal établit le tableau des permanences pour les élections départementales.

2° M. Le Maire informe le conseil municipal qu'une locataire va reprendre le logement 15 rue Chancerot à compter du 1er mars 2015. Le loyer est conventionné et son montant est de 255.11 €.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise M. Le Maire à signer le bail à intervenir.

3° M. Foucher demande s'il y a possibilité d'avoir la gratuité de la salle Ste Thérèse pour la Cuma. Monsieur le Maire rappelle au Conseil que ce sujet a déjà été débattu en séance, que la Cuma n'est pas une association communale à but non lucratif, et la délibération prise stipule bien que la gratuité ne concerne que les associations.

COMPTE RENDU DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DÉCEMBRE 2014

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christian DEROUET – Jean-Claude COQUIO – F. LAUTOUR-L. GESLIN - Véronique BESNARD - Isabelle LANGLOIS – Christophe PELLERIN – Jacqueline GUÉRIN – Natacha BOUCHARD – Philippe LETONDEUR – Pascale LESELLIER - Jean-Pierre FOUCHER. Samuel POTTIER. Nicolas BROTCHIE. Vanessa FOURRÉ

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Pascale LESELLIER

La séance est ouverte à 20H30.

Approbation des comptes administratifs 2014 et des comptes de gestion du Trésorier - Affectation du résultat – Commune - Assainissement – Lotissement – Station-Service

Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs qui font ressortir les résultats suivants :

Commune :
Section de Fonctionnement
Dépenses : 603 852.53 €
Recettes : 916 439.73 €

Section d'Investissement
Dépenses : 279 166.23 €
Recettes : 263 672.78 €

Le Conseil Municipal, en l'absence de M. Le Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats. Compte tenu des restes à réaliser et de l'excédent reporté en 2014, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de la façon suivante :
C/ 1068 : 168 628.97 €
C/ 002 Excédent reporté de fonctionnement : 897 265.28 €

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Trésorier qui fait ressortir les mêmes chiffres.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la situation financière de la Commune de Lonlay L'Abbaye, en comparaison, avec celle de la moyenne des Communes du Département de l'Orne, d'une population comptant entre 500 et 2 000 habitants à savoir :

Désignation	Lonlay L'Abbaye	Moyenne des Communes du Département
Capacité d'autofinancement brute	269	55
Résultat d'ensemble	243	153
Encours total de la dette au 31/12	286	452
Fond de roulement en fin d'exercice	786	453

Assainissement :
Section de Fonctionnement
Dépenses : 32 714.10 €
Recettes : 43 365.56 €

Section d'Investissement
Dépenses : 100 542.98 €
Recettes : 165 559.58 €

Le Conseil Municipal, en l'absence de M. Le Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats. L'excédent cumulé de fonctionnement s'élevant à 10 651.46€, le Conseil Municipal décide d'affecter ces résultats de la façon suivante :
C/ 1068 : 8 501.36 €
C/002 : 2 150.10€

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Trésorier qui fait ressortir les mêmes chiffres.

Lotissement :
Section de Fonctionnement
Dépenses : 88 250.38 €
Recettes : 84 790.95 €

Section d'Investissement
Dépenses : 78 336.82 €
Recettes : 68 227.97 €, soit un déficit 2014 de fonctionnement de 3 459.43€

Le Conseil Municipal, en l'absence de M. Le Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Trésorier qui fait ressortir les mêmes chiffres.

Station-Service :
Section de Fonctionnement
Dépenses : 557 623.37 €
Recettes : 560 203.91 €

Section d'Investissement
Dépenses : 6 936.00 €
Recettes : 6 975.00 €

Le Conseil Municipal, en l'absence de M. Le Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats. Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Trésorier qui fait ressortir les mêmes chiffres.

Le Conseil Municipal décide ensuite d'affecter le résultat de la façon suivante : (report à nouveau 11 807.85€)

Vote des subventions 2015

Après étude des demandes de subvention, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour 2015 :

Amicale des Sapeurs Pompiers : 1 100€
Comité des fêtes : 1 500€
ABI section tennis de table : 600€
ABI section pétanque : 400€
Entente sportive Lonlay-Saint Bômer : 2 090 + 200 = 2 290€
F.D.G.P.C. : 100€
Coopérative scolaire : 250€
Comice Cantonal : 200€
Comice d'arrondissement : 100€
ADMR : 150€
UNA : 150€
Chauffage de l'église : 400€
La truite domfrontaise : 150€
CCAS : 2 480 €

Renouvellement du contrat d'entretien des cloches de l'église

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différentes interventions qui ont eu lieu depuis une dizaine d'années, concernant l'entretien des cloches de l'Eglise. Après en avoir délibéré et considérant que la plupart du temps, lorsqu'il y a intervention, les travaux ne sont pas pris en charge dans le contrat, le Conseil municipal décide de faire appel à l'Entreprise de son choix en cas de panne, sans souscrire de contrat d'entretien annuel.

Modification des statuts du Smico

Le Conseil Municipal, émet un avis favorable au nouveau projet de statuts du Smico.

Emprunt voirie 2015

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé lors d'une précédente séance, de contracter un emprunt pour financer le marché de voirie qui s'élève à la somme de 65 671€ HT.

Après étude des propositions de prêt, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la Caisse d'Epargne pour l'offre suivante :

- Prêt à taux fixe de 65 000€ sur 10 ans, échéances trimestrielles, amortissement progressif, échéances constantes au taux de 1.68%, avec une commission d'engagement de 150€.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou ses Adjoints à signer toutes pièces nécessaires au dossier. Les crédits sont prévus au BP 2015.

Questions diverses

1° INSTALLATIONS DE POMPES A CHALEUR A L'ECOLE- DEMANDE DE DETR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'installation de chauffage gaz à l'école date de 1996, la chaudière se met en sécurité à tout moment et la consommation de gaz est très importante :

Après contact avec un technicien, ce dernier a adressé un estimatif pour l'installation de deux pompes à chaleur, le système actuel serait conservé mais ne servirait qu'en relève (environ 40h/an). Les pompes à chaleur ayant l'avantage de ne rejeter aucune pollution dans l'environnement. L'estimatif s'élève à la somme de 23 775.09€ HT soit 28 530. 11€ TTC.

Coût actuel annuel de chauffage : environ 10 000€/an

Economie attendue avec les pompes à chaleur : environ 4 800€/an

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce choix. Il charge Monsieur le Maire de solliciter une DETR au titre de l'alinéa 1.4 et approuve le plan de financement ci-dessous établi. Les crédits nécessaires seront portés au BP 2015

Désignation des travaux	**SOURCE**	**Libellé de la subvention**	**Montant**	**Taux**
INSTALLATION ET POSE DE				
DEUX POMPES A CHALEUR	Etat	D.E.T.R	11 887.55	50%
A L'ECOLE MATERNELLE	Département			
	Autres			
	Fonds propres		11 887.55	50%
	Emprunts			
	Total HT		**23 775.09**	
	TVA 20%		**4755.02**	
	Total TTC		**28 530.11**	

2° INSTALLATION DE JEUX D'ENFANTS – DEMANDE DE DETR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé l'installation et la pose de jeux d'enfants aux abords de l'Abbaye.

L'estimatif s'élève à la somme de 24 047.00 HT soit 28 856.40 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet estimatif. Il charge Monsieur le Maire de solliciter une DETR au titre de l'alinéa 1.3 et approuve le plan de financement ci-dessous établi. Les crédits nécessaires seront portés au BP 2015

Désignation des travaux	**SOURCE**	**Libellé de la subvention**	**Montant**	**Taux**
INSTALLATION ET POSE DE				
JEUX POUR ENFANTS	Etat	D.E.T.R	9 618.80	
	Département			
	Autres			
	Fonds propres		14 428.20	60%
	Emprunts			
	Total HT		**24 047.00**	
	TVA 20%		**4 809.40**	
	Total TTC		**28 856.40**	

3° AVENANT N°1 – EFFACEMENT DE RESEAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des modifications ont été apportées au marché initial d'effacement des réseaux d'Eclairage Public et Génie Civil Télécommunications. Le montant du marché initial était de 163 261.70€ HT soit 195 914.04€ TTC

La plus-value s'élève à un montant de 3 230€ HT. Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cet avenant d'un montant de 3 230€ HT soit 3 876.00€ TTC.

Le montant du marché s'élève dorénavant à 166 491.70€ HT soit 199 790.04€ TTC.

COMPTE RENDU DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2015

Etaient présents :MMES ET MRS. DEROUET. COQUIO. LAUTOUR. GUERIN. LANGLOIS. FOUCHER. PELLERIN. BESNARD. BOUCHARD. FOURRE. POTTIER. BROTCHIE

Absents excusés : Ph Letondeur
P. Lesellier a donné pouvoir à Ch.Derouet
L.Geslin a donné pouvoir à J-C Coquio

Secrétaire de séance : J-P FOUCHER

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Madame Legras, Receveur de Domfront qui a accepté de présenter les budgets et d'exposer l'analyse financière de la Commune

Vote des budgets primitifs 2015 Commune – Assainissement- Lotissement- Station service

COMMUNE :

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 753 676€ pour la section de fonctionnement et 1 813 916€ pour la section d'investissement, répartis comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses

Charges à caractère général	401 043.00
Charges de personnel	236 050.00
Autres charges de gestion	140 807.00
Atténuation de produits	58 997.00
Charges financières	17 744.00
Charges exceptionnelles	300.00
Dépenses imprévues	50 000.00
Virement à la section d'investissement	832 873.00
Opérations d'ordre	15 862.00

Recettes

Excédent antérieur reporté	897 265.28
Atténuation de charges	34 900.00
Produits de services	18 200.00
Impôts et taxes	424 411.00
Dotations et participations	333 049.00
Autres produits de gestion courante	45 850.72

Section d'investissement

Dépenses

Déficit d'investissement reporté	106 437.97
Emprunts et dettes assimilés	41 537.03
Immobilisation incorporelles	68 755.00
Immobilisations corporelles	266 600.00
Immobilisations en cours	1 330 586.00

Recettes

Virement de la section de fonctionnement	832 873.00
Opérations d'ordre	15 862.00
Dotations fonds divers	209 430.97
Subventions d'investissement	555 050.00
Emprunts dettes	200 700.03

LOTISSEMENT

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 178 544.39€ pour la section de fonctionnement et 165 8793.30€ pour la section d'investissement.

ASSAINISSEMENTS

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 46 231.00€ pour la section de fonctionnement et à la somme de 28 571.00€ pour la section d'investissement à savoir :

Section de fonctionnement

Dépenses

Charges à caractère général	22 027.22
Charges financières	8 216.00
Dotation aux amortissements	15 987.78

Recettes

Résultat reporté	2 150.10
Redevance assainissement	36 259.90
Opérations d'ordre	7 821.00

Section d'investissement

Dépenses

Travaux en cours	7 261.64
Remboursement emprunts (capital)	4 987.00
Opérations d'ordre (diagnostic)	7 821.00
Déficit d'investissement reporté	8 501.36

Recettes

FCTVA	4 081.86
Opérations d'ordre	15 987.78
Autres réserves	8 501.36

STATION SERVICE :

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 617 636.00 € pour la section de fonctionnement et à 67 053.00€ pour la section d'investissement.

***Section de fonctionnement* :**

Dépenses

Charges à caractère général	610 661.00
Opérations d'ordre	6 975.00

Recettes

Ventes de carburant	598 892.15
Amortissement	6 936.00
Résultat reporté	11 807.85

Section d'investissement

Dépenses

Immobilisations corporelles	117.00
Emprunt et dettes assimilées	60 000.00
Opérations d'ordre	6 936.00

Recettes

Opérations d'ordre	6 975.00
Excédent reporté	60 078.00

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, adopte les budgets tels qu'ils viennent d'être proposés.

Monsieur le Maire, remercie notre Trésorier, Mme Legras pour sa présentation du budget et l'analyse très encourageante qu'elle en a faite.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux d'impositions pour 2015, soit en maintenant les mêmes taux, avec les bases de 2015 :

⇒ **Taxe habitation : 15.36% pour une base 2015 de 847 100 soit 130 115€**
⇒ **Taxe F.bâti : 14.09% pour une base 2015 de 803 400 soit : 113 199€**
⇒ **Taxe F.N. bâti : 30.80% pour une base 2015 de 288 800 soit 88 950€**
⇒ **C.F.E. : 14.50% pour une base 2015 de 292 400 € soit 42 398€**

Les taux ci-dessus sont approuvés à l'unanimité des membres présents et portés au BP 2015.

COMPTE RENDU DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2015

Etaient présents : MMES ET MRS. DEROUET. COQUIO. LAUTOUR. GUERIN. LANGLOIS. FOUCHER. PELLERIN. BESNARD. BOUCHARD. POTTIER. BROTCHIE. LETONDEUR. LESELLIER.

Absents excusés :
V. Fourré a donné pouvoir à Ch.Derouet
L.Geslin a donné pouvoir à J-C Coquio

Secrétaire de séance : J-C COQUIO

Aménagement d'une boulangerie-Bar-Tabac – Réhabilitation de logements locatifs sociaux :

Choix d'un maître d'œuvre

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 24 février 2015 a décidé de lancer une consultation auprès d'architectes pour exercer la mission complète de maîtrise d'œuvre des travaux suivants :

- Aménagement d'une boulangerie – bar tabac

- Réhabilitation de 5 logements locatifs sociaux.

Après étude des propositions suivant les critères définis, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'architecte ayant obtenu la meilleure note, à savoir :

SICA NORMANDIE « Architecture.Habitat d'ALENCON pour la mission ci-dessus. Le taux d'honoraires sera de 5.95% du montant HT des travaux estimés.

Le Conseil municipal, autorise M. le Maire ou ses Adjoints à signer toutes pièces du dossier à intervenir.

Demandes de subventions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, comme nous le souligne M. Pueyo, Député-Maire dans un courrier du 13 avril 2015, tout doit être mis en œuvre pour relancer la croissance et l'investissement dans notre pays, Pour cela, l'état a annoncé un ensemble de mesures concernant les entreprises, les particuliers mais aussi, les Communes et les Intercommunalités. Il souhaite encourager l'investissement public local essentiel à l'activité et au développement économique de nos collectivités.

La Région a souhaité, à son niveau, favoriser la mise en œuvre des stratégies locales, c'est pourquoi elle a élaboré un contrat d'action territorial du Pays du Bocage 2014-2020 (ce contrat est passé entre le Conseil Régional représenté par M. Beauvais, Président du Conseil Régional et le GIP Adeco dont le Président est M. Nury.

Dans ce contrat sont définis les objectifs d'utilisation de l'enveloppe de crédits d'aménagements du territoire par la Région.

Dans l'axe 1er du Plan stratégique Régional figure

- l'action économique et notamment les stratégies de développement et de reconquête des centres villes et des centres Bourgs,

- dans l'action Artisanat Commerce et Services, il y a lieu d' encourager les investissements des Collectivités dans la sauvegarde du commerce de proximité,

- dans l'action aménagement environnement, il faut traiter la vacance des logements anciens dans les centres bourgs.

Le projet d'aménagement d'une Boulangerie-bar-Tabac et de réhabilitation de logements s'inscrit complètement dans le cadre de ce contrat territorial, c'est pourquoi Monsieur le Maire demande de l'autoriser à présenter un dossier de demande de subvention, avec le concours de Gip Adeco Pays du Bocage.

Le dossier pourrait relever d'autres conventions telles, le leader, le Feder, dans l'utilisation des crédits régionaux ou Européens

Monsieur le Maire demande également de l"autoriser à demander une subvention auprès de Mme Goulet et M. Lenoir dans le cadre de la réserve parlementaire ou d'actions économiques relevant du Ministère des actions économiques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le Maire de demander ces subventions auprès des Organismes concernes.

Reprise éventuelle du matériel de la Boulangerie Duboscq

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a la possibilité de faire une proposition pour la reprise du matériel de la Boulangerie DUBOSCQ.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de proposer au Cabinet Xavier Lemée d'Alençon chargé de la liquidation, un montant de 18 000€ pour l'ensemble du matériel, augmenté d'une participation aux frais de 1 500 €, soit 19.500 €, sous réserve de l'annulation de la validité du mandat de recherche d'un bien, auprès du Cabinet Lionel Lemée de CAEN.

Le Conseil Municipal, autorise M. le Maire ou ses Adjoints à signer toutes pièces du dossier à intervenir.

Etude de la convention de mise à disposition de locaux à l'Agence Postale Communale,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Poste a demandé à la Commune de mettre à disposition des facteurs, une salle dont elle est propriétaire, destinée à la pause déjeuner.

Il s'avère que dans l'agence postale Communale, une pièce est inoccupée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour la mise à disposition de la pièce (ancien bureau du Receveur) afin que les facteurs puissent y faire leur pause méridienne.

Il autorise le Maire ou ses Adjoints à signer la convention à intervenir entre la Poste et la Commune.

Acquisition d'un défibrillateur

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait décidé de faire l'acquisition d'un défibrillateur placé à l'extérieur et par conséquent accessible à toute la population.

Après étude des différentes propositions, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir le défibrillateur

« Powerheart G5 DEAE-Auto FR CPRD chez CARDIAC SCIENCE pour un montant de 1 884.50€ HT soir 2 261.40€

Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2015- C/2188

Questions diverses

1. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental de l'Orne s'est engagé dans un ambitieux plan numérique destiné à amener le haut débit dans tous les territoires. Ce plan numérique ornais (PNO) comporte plusieurs volets dont notamment :

-la montée en débit de 109 sous-répartiteurs qui sont des armoires, en général située sur la voie publique qui desservent de quelques dizaines à quelques centaines d'abonnés ;

-la desserte en fibre optique de sites stratégiques (collèges, ZA hors zones CE2O, télécentres...)

L'ensemble représente des dépenses importantes à réaliser d'ici 2020 et le Conseil Général a délibéré en 2014 sur les participations qui seront demandées aux EPCI et aux Communes.

Afin de permettre à la CDC du Domfrontais d'apporter une participation financière ou d'intervenir directement sur le déploiement de la fibre optique sur son territoire, il est nécessaire, dans un premier temps, de modifier les compétences de la CDC du Domfrontais.

Le développement numérique étant fondamental pour l'aménagement du territoire, le conseil communautaire a décidé, par délibération du 08 avril 2015, à l'unanimité, le transfert à la Communauté de Communes du Domfrontais par les Communes membres, d'une compétence facultative dans le domaine numérique et libellée comme suit : « actions favorisant la montée en débit internet sur le territoire de la CDC du Domfrontais ».

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de transférer à la Communauté de Communes du Domfrontais, une compétence facultative dans le domaine numérique et libellée comme suit : « actions favorisant la montée en débit internet sur le territoire de la CDC du Domfrontais ».

2.Monsieur le Maire a pris contact avec de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou Basse-Normandie afin de renégocier deux emprunts d'un montant de :

1.100 000 € sur une durée de 25 ans au taux fixe de 5.81%
2.200 000 € sur une durée de 15 ans au taux fixe de 5.25%

Considérant la proposition de renégociation du Crédit-Mutuel en date du 07/04/2015, et après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renégocier ces prêts dans les conditions suivantes :

⇒pour le prêt référencé 00382-749025-03 :
Date de mise en place de la renégociation : après l'échéance du 05/07/2015
Capital restant dû : 93 615.13 €
Durée restante : 261 mois
Nombre d'échéances : 87
Profil d'amortissement : amortissement progressif du capital
Taux fixe : 4.40%

⇒pour le prêt référencé 00382-749025-04 :

Date de mise en place de la renégociation : après l'échéance du 05/07/2015
Capital restant dû : 168 865.70 €
Durée restante : 141 mois
Nombre d'échéances : 47
Profil d'amortissement : amortissement progressif du capital
Taux fixe : 3.87%
Frais de renégociation : 1 200 €

Le Conseil Municipal autorise : Monsieur le Maire ou ses Adjoints à signer l'avenant au contrat de prêt.

COMPTE RENDU DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2015

présents : MMES ET MRS. DEROUET. COQUIO. LAUTOUR. GESLIN. GUERIN. FOUCHER. PELLERIN. BESNARD. BOUCHARD. POTTIER. BROTCHIE. LESELLIER.FOURRE

Absents excusés : M. PH. LETONDEUR
I. LANGLOIS a donné pouvoir à F. LAUTOUR

Secrétaire de séance : V. BESNARD

Dévolution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'élaboration du plan local d'urbanisme.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait décidé de lancer une consultation auprès de cabinets d'architectes pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune. Sur les 4 cabinets sollicités, 2 ont répondu. Après avoir entendu l'exposé d'analyse des offres, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir le Cabinet Habitat et Développement d'Alençon pour un montant de 26 725€ HT soit 32 070€ TTC. Les crédits nécessaires à cette dépense ont été prévus au BP 2015.

Demandes de subventions Conseil Général –FISAC –Réserves parlementaires- Leader Feader – Contrat d'Action Territorial du Pays du Bocage

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que deux dossiers DETR ont été déposés pour l'aménagement de la Boulangerie et la réhabilitation de 5 logements sociaux. Afin d'avoir le maximum d'informations sur l'éligibilité de ces dossiers qui sont complètement dans l'air du temps, puisqu'il s'agit d'investissements liés à relancer l'activité économique dans les collectivités locales, il a tenu à s'en entretenir avec les personnes les mieux à même de le renseigner. Ainsi, avec ses Adjoints, ils ont rencontré Mme Goulet et M. Lenoir, Sénateurs, Mrs. Pueyo, Député et M. Nury, Conseiller Départemental.

Après exposé par M. le Maire de leurs suggestions, le Conseil Municipal, à l'unanimité charge Monsieur le Maire de demander une subvention :
- au titre de la réserve parlementaire :
    - A Mme Goulet, pour l'aménagement des commerces,
    - A Mr Lenoir, pour la réhabilitation des logements
    - A M. Pueyo, pour l'équipement professionnel,
- au Conseil Départemental :
    - Une subvention pour réhabilitation des 5 logements sociaux
    - Une subvention pour l'aménagement d'une boulangerie-bar tabac
- au Fisac :
    - une subvention pour l'équipement professionnel

Approbation des statuts du Se 61 et délégation de maîtrise d'ouvrage au Se 61

Le Se61 a été créé officiellement par arrêté préfectoral du 04 septembre 1948 afin d'organiser la distribution d'électricité dans l'Orne en étroite association avec les syndicats intercommunaux d'électrification rurale.

C'est l'autorité organisatrice de distribution d'électricité dans l'Orne et maître d'ouvrage unique des travaux d'électrification en zone rurale.

La modification des statuts du Se61 est proposée, elle porte sur :

⇒ la modification de l'annexe aux statuts et deux articles des statuts suite à l'intégration de la Communauté Urbaine d'Alençon au se61, à la suppression du régime transitoire, à l'intégration des communes nouvelles au Se61 et à la modification du classement des communes de l'Orne en régime d'électrification rurale.

⇒ la prise de nouvelles compétences optionnelles par le Se61.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité décident d'approuver les nouveaux statuts du Se61 annexés à la présente délibération ;

Monsieur le Maire propose également au Conseil municipal de déléguer, dans le cadre d'une convention, au syndicat de l'énergie de l'Orne, la maîtrise d'ouvrage du génie civil des travaux d'éclairage public et de télécommunication relevant de la compétence de la Commune.

L'objet de cette convention est de déléguer l'ensemble des travaux à un unique maître d'ouvrage afin d'optimiser les coûts et de réduire les nuisances aux usagers.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du génie civil des travaux d'éclairage public et de télécommunication au Syndicat de l'énergie de l'Orne ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes les pièces s'y rapportant.

Avis sur installation classée E.A.R.L. Lesergent à St Georges de Rouelley.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une enquête publique est actuellement en cours pour une installation classée – dossier présenté par l'EARL LESERGENT sise au lieu-dit « La Cocherie » à Saint Georges de Rouelley en vue d'agrandir l'élevage avicole qu'elle exploite à ladite adresse.

L'avis de la Commune est demandé au titre de Commune limitrophe de celle de St Georges de Rouelley.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable au dossier.

Etude des devis pour passage lignes informatiques à l'école

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé de demander des devis pour l'installation d'une ligne informatique à l'école ainsi que l'installation de sonneries. Après étude des différents devis, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'Entreprise EJS à Domfront pour un montant de 1600€ HT soit 1 920€ TTC.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service assainissement

M. le Maire rappelle que la loi impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité, :

ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2014.
DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
DECIDE de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr.conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

Devis de benne 3 points

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir une benne 3 points pour montage sur le micro-tracteur de la Commune. Le montant s'élève à la somme de 448.80€ HT soit 538.56€ TTC

Indemnité d'occupation des lieux M. Charuel

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé d'acheter au Cabinet Lemée, le matériel qui se trouve actuellement dans l'ancienne boulangerie, propriété de M. et Mme Charuel. Ce matériel est imposant et lourd, c'est pourquoi Monsieur le Maire a demandé à M. Charuel s'il pouvait le laisser dans les locaux jusqu'à ce qu'il puisse être transféré directement dans la nouvelle boulangerie.

Monsieur et Mme Charuel ont accepté moyennant une indemnité d'occupation des lieux fixée à 100€ par mois. Pour ce faire une convention pourrait être établie entre les intéressés retraçant les engagements des deux parties.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de verser à M. et Mme Charuel une indemnité d'occupation des lieux de 100 € mensuels.

Il autorise Monsieur le Maire où ses Adjoints à signer la convention à intervenir

Courrier APE St Clair

Monsieur le Maire fait lecture au conseil d'un courrier de l'APE de St Clair demandant une remise de dette pour une somme de 375€ qu'elle doit à la Commune. Le Conseil Municipal refuse, considérant que lorsqu'une association communale rencontre des difficultés, c'est à sa Commune de lui venir en aide.

Résiliation du bail du Presbytère

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le presbytère de la Commune n'est plus occupé depuis le départ du Père Poisson. Il est prévu dans les termes du bail que ce dernier sera résilié de plein droit en cas de départ du prêtre desservant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de résilier le bail de location du presbytère, passé entre la Commune de Lonlay L'Abbaye et le Prêtre desservant, à compter du 31/12/2015.

Indemnité de responsabilité et cautionnement station-service

Le régisseur titulaire de la station-service étant astreint par les services de l'état à un cautionnement et une assurance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser au régisseur titulaire de la station-service, une indemnité de responsabilité annuelle couvrant les frais de cautionnement et d'assurances augmentée des contributions sociales y afférant soit au total 71.10€ la 1re année, 47.99€, les années suivantes.

Cette indemnité sera versée annuellement et prélevée sur le compte 6225 du budget station.

Il convient également de modifier l'article 7 du règlement de régie de recettes. En effet, le plafond de l'encaisse fixé à 18 000€ s'avère trop faible du fait du bon fonctionnement de la station et il convient de le porter à 30 000€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette modification et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir.

Etude d'un dossier soumis au DPU

Le Conseil Municipal doit étudier deux dossiers soumis au droit de préemption urbain, le 1er concerne l'acquisition d'un terrain route du Val, le Conseil municipal renonce à exercer son droit de préemption. Le Second porte sur l'acquisition d'un bâtiment rue Chancerot, qui servait auparavant, au stockage d'engrais. M. Lautour prend la parole pour rappeler au Conseil que le bâtiment communal actuel est trop exigu et qu'il ne présente pas de possibilités d'extension, aussi le bâtiment en question serait intéressant pour faire un bâtiment communal secondaire. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'exercer son droit de préemption sur ce bien.

Questions diverses

1. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la motion proposée par l'Association des Maires ruraux. Il s'associe à cette démarche et décide d'adresser à Madame le Préfet la délibération ci-dessous :

Les Maires ruraux de l'Orne expriment leur attachement aux libertés communales et dénoncent avec vigueur les dispositions du projet de loi Notre. Les Maires ruraux réaffirment leur volonté de travailler en commun au sein des Communautés de Communes, de taille humaine, en adéquation avec les caractéristiques territoriales du département, d'une manière choisie et non imposée.

Les Maires restent les élus les plus appréciés et les plus abordables. La Commune est donc indispensable. Sa place dans la République est essentielle. C'est grâce à ce maillage territorial que la proximité avec les citoyens se concrétise.

Dans le contexte de fragilité politique nationale que nous connaissons, la Commune reste une valeur essentielle de notre architecture démocratique.

2. Monsieur Coquio informe le Conseil Municipal informe le Conseil que le défibrillateur sera bien posé contre la supérette, mais pas à l'endroit prévu (il ne doit pas être au sud).

3. Monsieur le Maire propose au Conseil de faire les démarches au moment opportun pour un emprunt de 100 000€ pour la boulangerie, ceci au cas où les taux d'intérêt remontent. Le Conseil Municipal, à l'unanimité l'autorise à faire les démarches au moment qui conviendra.

MAIRIE

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de13h30 à 17h.

Permanences du Maire :

Sur rendez-vous, le vendredi toute la journée et le samedi matin

Téléphone : 02.33.38.67.36
Fax : 02.33.37.92.45
E-mail : mairie.lonlay-labbaye@wanadoo.fr
Site : www.lonlay-labbaye.com

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Horaires d'ouverture :

Du mardi au vendredi de 9h à 12h
Et le Samedi de 9h à 11h30

Téléphone : 02.33.37.64.12

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes qui ont ou auront 16 ans cette année doivent se présenter en Mairie, au cours du mois de leur anniversaire, afin de procéder au recensement militaire.

Cet acte civique est obligatoire et nécessaire pour passer tout examen (permis de conduire, baccalauréat,...).

ETAT CIVIL DU 01 JANVIER AU 30 JUIN 2015

Naissances :

DERVILLÉ Ruben le 16 février 2015
GESLIN Léo le 21 février 2015
MALHERBE Martin le 05 avril 2015
LEBRUN Quentin le 17 mai 2015
OURY PINÇON Apolline le 13 juin 2015
LHOMER Lucy le 16 juin 2015

Mariages :

TOUTAIN Alban et JEANNE Aurélie le 20 juin 2015

Décès :

LHOMER Marie-Madeleine veuve LAUNAY le 08 janvier 2015
RUAULT Marie veuve SACHET le 20 janvier 2015
BIDARD Maurice le 13 février 2015
PASDELOUP André le 16 juin 2015

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Type de document	Où s'adresser	Pièce(s) à fournir	Coût	Observation
Carte nationale d'identité (CNI)	Mairie du domicile	2 photos d'identité (récentes, identiques et conformes) Justificatif de domicile (- de 3 mois) Ancienne CNI ou copie d'acte de naissance (si première demande ou absence de CNI)	Gratuit	Mineur : En cas de divorce ou séparation fournir copie du jugement. Venir avec un représentant légal. Perte ou vol de CNI : déclaration mairie ou PV gendarmerie et droit de timbre de 25 €. Délai environ 15 jours - 3 semaines. Validité : 15 ans
Passeport biométrique	Mairies de Flers, Domfront, La Ferté-Macé, Briouze	Pièce d'identité avec photo Justificatif de domicile (- de 3 mois) 2 photos d'identité (récentes, identiques et conformes) 1 copie d'acte de naissance si première demande ou ancien passeport	Majeur : 89 € Mineur + 15 ans : 45 € Mineur - 15 ans : 20 € Timbre	Le passeport est individuel quelque soit l'âge du demandeur. Délai environ 10 jours Validité : 10 ans
Livret de famille (duplicata)	Mairie du domicile	Livret de famille ou pièce d'identité	Gratuit	Demande transmise à la mairie du lieu de mariage et/ou de naissance des parents et des enfants. Demande faite en cas de perte ou de vol du document ou si l'un des parents est dépourvu du livret en cas de séparation ou divorce.
Certificat d'immatriculation (Carte Grise)	Préfecture	Demande d'immatriculation Certificat de vente Carte grise barrée, datée et signée par le vendeur avec la mention « vendue ou cédée le… à…heure » Justificatif de domicile (- de 3 mois) Certificat de non gage Chèque à l'ordre du Trésor Public	Consulter la grille	Formulaire de demande disponible en mairie. Si véhicule de + de 4 ans justificatif de contrôle technique Si changement de domicile demande gratuite *Nouvelle immatriculation* : changement de domicile sur internet
Certificat de non gage	Préfecture	Carte grise	Gratuit	Formulaire disponible en mairie ou sur internet
Permis de conduire (duplicata usagé, perdu, volé)	Préfecture	2 photos d'identité Justificatif de domicile (- de 3 mois) Copie de carte d'identité en cours de validité Permis si usagé ou copie ou déclaration de perte ou de vol.	Gratuit	Formulaire disponible en mairie. Depuis août 2013 il est indispensable de se rendre à la Préfecture pour faire la demande et/ou retirer le duplicata de permis de conduire
Certificat d'hérédité	Notaire	Livret de famille du défunt	Consulter le Notaire	
Extrait de casier judiciaire	Ministère de la justice	Justificatif de domicile Pièce d'identité en cours de validité Enveloppe timbrée avec l'adresse pour le retour	Gratuit	Adresse : Casier judiciaire national, 107 rue du Landreau - 44079 NANTES Cedex
Carte d'électeur	Mairie du domicile	Carte d'identité Justificatif de domicile	Gratuit	S'inscrire en mairie sur la liste électorale avant le 31 décembre de l'année en cours.
Copie ou Extrait d'acte (naissance - mariage - décès)	Mairie du lieu de l'évènement	Livret de famille et/ou carte d'identité si présentation en mairie. Par courrier date et identité complète de l'intéressé + enveloppe timbrée pour le retour	Gratuit	Généalogie : actes de 75 ans et plus consultables en mairie.

CABINET INFIRMIER DU BOCAGE

LONLAY L'ABBAYE–SAINT CLAIR DE HALOUZE
02.33.66.90.32
Michèle, Yannick, Valérie, Alexandra et Vincent

Dépliant disponible en Mairie

St Bômer Les Forges et ses environs

L'association intervient dans les communes de :

Champsecret, Saint Clair de Halouze, Saint Bômer Les Forges et Lonlay l'Abbaye.

Son Assemblée Générale s'est déroulée le 3 juin à St Bômer les Forges en commençant par une pensée particulière pour Claudine Denis, secrétaire de l'association, décédée le 11 mai 2015.

Constats pour 2014 :

L'association d'aide à domicile de St Bômer se porte raisonnablement bien, animée par 6 bénévoles et 2 salariées (une secrétaire à temps partiel et une responsable secteur). Elle emploie 16 salariées (aides à domicile et auxiliaires de vie sociale), a réalisé 14 616 heures d'intervention à domicile et a aidé 10 nouvelles familles. Les résultats financiers sont positifs de 1 040 €.

L'ADMR a pour mission de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, d'apporter aide et soutien aux familles, aux célibataires, aux retraités et aux personnes handicapées, de favoriser la relation, l'écoute et le dialogue, de proposer des services en fonction des demandes des personnes et de leur situation (préparation des repas, aide à la toilette, aide au lever, au coucher, repassage, ménage, courses), avec une volonté d'être présente au plus près des personnes pour répondre à leurs attentes, pour leur permettre de rester le plus autonome possible.

Rappelons que l'une de nos personnes aidées a fêté ses 103 ans cette année !

L'ADMR accueille un nouveau bénévole Mr Roland Desdoits qui a pour mission de visiter les personnes aidées.

Mr Marcel Lemoine, président de l'association, a présenté la télé-assistance FILIEN ADMR. Il peut vous présenter et installer ce matériel (07 60 83 62 15).

Pour demander les services de l'ADMR contacter le 02.33.37.17.77.

Les permanences sont :
le mardi et le jeudi de9h à 12h
Bureau de l'ADMR, à côté de la mairie.

Bureau de l'association

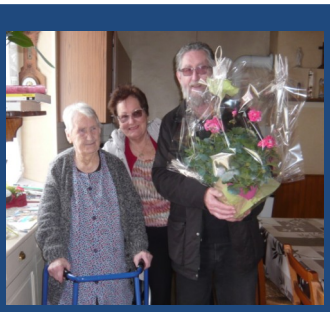

L'ADMR fête les 103 ans de Mme BLAIS

CULTURE ET LOISIRS

En direct du Pressoir !

Notre saison ***Cinéma*** 2014/2015 se termine avec encore une belle fréquentation, près de 1.000 entrées pour nos 20 séances.

Nous retiendrons bien sûr « La famille Bélier » Nous avons fait plus que complet et n'avons pas pu faire rentrer tout le monde dans la salle … « *Hippocrate* », « *Samba* », « *Paddington* », « *Les Souvenirs* » et « *American Snipper* » ont affiché également de beaux scores d'entrées !

Le ***Théâtre*** en début d'année a également enchanté le Public le samedi 31 janvier et le dimanche 1er février avec la troupe de Tinchebray. La pièce « *Et Dieu créa l'homme, la femme et la maîtresse*. » de Mathias Pérez s'est jouée à guichet fermé le dimanche.

Cet été, nous jouons les programmations avec un *Cinéma en plein air* prévu *vendredi 21 août*.

Nous aurons le plaisir de voir, ou revoir, *« Qu'est-ce qu'on a fait au Bon Dieu ! »*

Pour cette occasion, nous avons prévu le barbecue avec vente de sandwichs et aussi les friandises.
Nous souhaitons que cette soirée soit douce, cependant n'oubliez pas la petite laine !
Pensez également à apporter votre siège (chaise, pliant, fauteuil, couverture….)

Enfin, nous terminerons cette année par un *Dîner Spectacle* – Ce sera le samedi 21 novembre à 19H30 à la salle polyvalente.

Nous aurons le plaisir d'accueillir *Manuela Chevalier* et son compagnon à la ville comme à la scène. *Ce duo de professionnels* (depuis 1998) viendra défendre la chanson française et les chansons à textes.

Il nous fera revivre de grands classiques en instaurant une certaine complicité musicale, participative, communicative et parfois humoristique avec le public.
Parmi le répertoire : Dalida, Gainsbourg, Aznavour, Piaf, Dassin, Delpech, Lama, Claude François, Marie-Paule Belle…..

Possibilité de réserver vos places dès le mois de juillet.

Renseignements au 06.74.26.48.36 ou 06 40 66 97 76 - ✉ : culturetloisirslonlay@yahoo.fr

Composez vos tables, invitez vos amis – Tables de 5 à 8 personnes (maxi)

Culturellement vôtre ,

Les membres du bureau
de l'Association Culture et Loisirs

La fin de l'année scolaire approchant, des sorties scolaires ont été organisées pour la plus grande joie des enfants.

Le 21 Mai, **les petites et moyennes sections** se sont rendus au zoo de Champrépus découvrir les différentes espèces d'animaux.

Les grandes sections, CP et CE1 ont observé les fonds marins au grand aquarium de St Malo le 29 Mai.

Un peu d'histoires pour **les CE1, CE2 et CM1** avec la visite du château de Fougères et de sa ville, qui a eu lieu le 15 Mai.

Découverte du site archéologique de Jublains pour les **CM2** le 9 Juin.

Grâce aux actions de l'association et à la participation des parents, nous avons pu participer aux financements des sorties scolaires.

Une très belle fête des enfants 2015 ! HIHAAA !!!

L'APE a organisé la fête des enfants le Vendredi 13 Juin sur le thème de la country.

Des nouveautés attendaient les familles et les enfants : manèges poneys, danse country, barbe à papa, pop corn .....mais les enfants ont pu s'adonner aussi à la pêche à la ligne, et aux ateliers maquillage.

Nos jeunes cowboys ont assuré le show en chantant et dansant sur les musiques américaines.

Un grand bravo à l'intervenant en musique, aux enseignants et à l'équipe des TAP pour le travail effectué avec les enfants.

Un grand merci à tous ceux qui ont concouru à la réussite de cette soirée !

L'équipe de l'APE

FOYER DE L'AMITIÉ

Notre Assemblée Générale a eu lieu le jeudi 22 Janvier avec la galette des rois. Le nombre de participants ne faiblit pas 167 adhérents (légère hausse). Monsieur André LEBOURLIER nous a informé de son souhait d'arrêter la gestion du club. Nous le comprenons après 16 années passées au sein du foyer de l'amitié et nous le remercions. Aussitôt le bureau s'est réuni et a élu une nouvelle trésorière, Henriette DUCHEMIN. Le bureau est le suivant :

⇒ Président : J C COQUIO
⇒ Vice-présidente : Simone PELLERIN
⇒ Secrétaire : Jacqueline GUERIN
⇒ Trésorière : Henriette DUCHEMIN
⇒ Les membres du bureau :Thérèse BOUVET, Denis PELLERIN, Claude GUERIN, Edith VIVILLE.

Belote

Le concours de belote du 27 Mars fut un succès avec 88 équipes.

Le canton a organisé un voyage au PORTUGAL du 1er au 8 juin ; 55 personnes y ont participé et ont pu trouver le soleil et la chaleur du sud, 33 personnes de LONLAY en reviennent enchantées.

Voyage au Portugal

Nos rendez-vous des lundis et des jeudis ne faiblissent pas non plus. Une quarantaine de personnes y participent chaque fois.

Quant à nos thés dansants, ils attirent 290 danseurs en moyenne.

Comme maintenant depuis 1 an le canton organise un loto, ce fut une réussite. 460 personnes sont venues « taper le carton ». Un grand merci à nos bénévoles qui se dépensent sans compter pour que chaque manifestation soit une réussite.

Le canton a également organisé « la journée de la forme » à la NOCHERIE le Mardi 16 Juin. 38 personnes de LONLAY sur 180 se sont retrouvées dans la bonne humeur.

Voyage d'une journée

Le voyage d'une journée a été fait avec la visite des fameux tricots ST JAMES. Après le déjeuner, tout le monde s'est retrouvé devant le MONT ST MICHEL et s'est vu expliquer les travaux du désensablement du MONT. 59 personnes ont écouté le guide avec attention. Dans l'après-midi ils ont pu flâner dans les ruelles.

Le club sera ouvert 2 jours pendant l'été, le 20 juillet et le 13 août aux heures habituelles.

Du 5 au 12 Septembre, le voyage de 8 jours à la GRANDE MOTTE, et les places sont déjà toutes prises ; 61 personnes pour découvrir la grande bleue (nous en reparlerons un peu plus tard).

Pour votre information, une grande rencontre appelée sur « **LES CHEMINS DE COMPOSTELLE** », organisée par le foyer de l'amitié va avoir lieu à **LONLAY le 1er Octobre**. Diverses marches sur la commune seront organisées avec plusieurs visites **: l'ABBAYE**, **la BISCUITERIE**, les **GLACES DE LA FERME** et le **CHATEAU DE LA BIERE**. Le meilleur accueil sera fait à nos visiteurs de tout le département, qui devraient être très nombreux à venir découvrir notre région et goûter aux saveur de notre patrimoine. Aussi, nous sommes à la recherche de bénévoles pour organiser cette rencontre très importante pour cette journée.

Voilà, chers amis, les vacances approchent à grand pas, aussi les membres du bureau vous souhaitent à tous de très bonnes vacances avec du soleil.

Le Bureau

ABI PÉTANQUE

Pour l'année 2015, le club compte 65 licenciés dont 49 hommes, 9 femmes et 7 jeunes.

Nous avons eu deux concours officiels, un triple et un double. Les mercredis nous avons 5 concours « vétérans Bougis ». Tous ces concours sont ouverts aux licenciés.

Il y aura un concours ouvert à tous le samedi 29 août 2015 à 14h30 à côté du stade.

Certains joueurs du club ont participé à divers championnats. Les résultats sont les suivants :

⇒ Bagnoles de l'Orne en championnat double mixte, une équipe perd en ½ finale, Caroline Launay et Danin Emmanuel. Ils perdent également en 1/8 du championnat de ligue.

⇒ Argentan championnat triple Promotion, une équipe perd en ½ finale, Pascal GUERIN, Jonathan Ayoul et Yves Marie.

Les résultats du club sont assez positifs dans l'ensemble.

Nous remercions la municipalité de Lonlay pour les traverses qui ont été changées et pour l'attribution de la subvention.

Toutes les personnes désirant adhérer au club peuvent contacter le secrétaire Francis GUERIN – 10route du stade – 61700 LONLAY L'ABBAYE 502.33.38.41.51.

Le Bureau

COMITÉ DES FÊTES

Le samedi 13 juin 2015 notre voyage annuel:

En matinée, visite en petit train d' ANGERS

L'aprés midi, visite du parc TERRA BOTANICA. Nous avons pu découvrir 11 hectares de jardins, bassins aquatiques et de serres, jalonnés de 40 attractions. Ce voyage nous a permis de traverser 4 univers: le végétal convoité, le végétal généreux, le végétal mystérieux, le végétal apprivoisé.

le dimanche 5 juillet 2015 notre randonnée:

Une cinquantaine de personnes était au rendez-vous, lors de notre randonnée pédestre familiale sur les chemins de Lonlay, balade bien appréciée de tous par beau temps et bonne ambiance, au retour un goûter bien apprécié attendait les participants.

ENTENTE SPORTIVE LONLAY - ST BÔMER

Compte-rendu de la saison 2014-2015

Le club comptait 121 licenciés :

⇒ 51 seniors U18 et U17
⇒ 59 jeunes
⇒ 9 dirigeants
⇒ 2 arbitres

Les U9 (les enfants de 7-8 ans) : les plateaux se déroulaient le samedi matin. Ils ont fini la saison à Argentan le 30 mai, avec le plateau départemental.

Les U11A (les enfants de 9-10 ans) : les plateaux se déroulaient le samedi matin. Ils finissent 37ème sur 50 en challenge départemental.

Les U11B : idem pour les plateaux. Ils finissent 12ème sur 26 en challenge départemental.

Les U13 (les enfants de 11-12 ans) : finissent 3ème sur 7 en championnat 2ème série.

Les U15 : en entente avec Domfront finissent derniers de leur classement en championnat 1ère série.

Le vendredi 1er mai, le club a organisé une sortie à Laval pour les jeunes et les dirigeants pour assister au match Laval – Le Havre. Le match s'est soldé par un nul.

Les seniors A terminent 5ème sur 12 en championnat 2ème division.

Les seniors B terminent 2ème sur 6 en championnat 3ème division.

12 cartons jaunes + 5 dossiers jeunes.

Le samedi 27 juin a eu lieu le tournoi jeunes avec la participation de 9 équipes.

Le dimanche 28 juin a eu lieu le tournoi seniors avec la participation de 28 équipes.

Le Bureau

Foot Loisirs :

Vous avez 35 ans et plus, alors venez rejoindre l'équipe Foot Loisirs de St Bômer Lonlay, le vendredi soir dans une ambiance bon enfant.

Pour plus de renseignement vous pouvez contacter :
Mr Maunoury Vincent au : 06.70.92.34.25
Mr Genissel Adrien au : 06.81.70.72.78

MAISON DES ASSOCIATIONS

Jeudi 8 Octobre 2015	*Jeudi 10 Décembre 2015*	*Jeudi 04 Février 2016*
L'inde par Cyril et Lionel Isy-Schwarst	**Les Pyrenées** avec et par Eric Montargès	**La Provence** avec et par Daniel Drion

Jeudi 31 Mars 2016
La Route 66 avec et par Marc Poirel

Théâtre Intercommunal à Domfront à 14 h 30 Tarifs : plein tarif 7 € et tarif scolaire : 4 €

OFFICE DE TOURISME

Article entretien des chemins de Lonlay par l'OT du Pays de Domfront et les Randonneurs du Domfrontais :

L'Office de Tourisme du Pays de Domfront et l'Association des Randonneurs du Domfrontais ont réalisé un travail de débroussaillage et de balisage des chemins sur Lonlay l'Abbaye. Dans le cadre de l'édition du nouveau topoguide des randonnées pédestres dans le Pays de Domfront, une quinzaine de bénévoles se sont retrouvés plusieurs fois pour améliorer les chemins de la boucle n°8 du topoguide.

Ainsi les chemins allant de la Chevalerie Pillet au Plessis, de la Chapelière à la Volerie et du Cerisier aux Rochers, ont été entièrement nettoyés par ces amoureux de la randonnée qui ont pu compter sur l'aide de la municipalité de Lonlay (mise à disposition des employés communaux et d'un tractopelle). Les chemins sont ouverts et balisés de couleur jaune.

Article pour parution du nouveau topoguide des Randonnées Pédestres dans le Pays de Domfront :

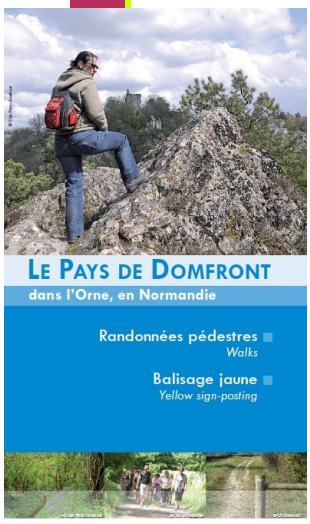

Dans le cadre de sa mission de développement touristique et en collaboration avec la CDC du Domfrontais, l'Office de Tourisme du Pays de Domfront vient d'éditer un nouveau topoguide des Randonnées Pédestres dans le Pays de Domfront.

En effet et afin de répondre à la demande croissante des touristes, un document regroupant une carte générale des itinéraires et 8 fiches individuelles vient de paraître pour le bonheur des randonneurs.

Etablies selon le référentiel de qualité « coup de cœur » du Conseil Départemental de l'Orne (70 % de chemins, aucune propriété privée, intérêt patrimoine naturel et culturel, ...), ces 8 boucles balisées de couleur jaune permettront aux touristes français, britanniques (traduction en anglais) et aux locaux, de découvrir les chemins du Bocage.

Le topoguide est disponible à l'Office de Tourisme du Pays de Domfront au prix de 4 €.

12 place de la Roirie 61700 Domfront - Tél : +33 (0)2 33 38 53 97 – www.ot-domfront.com

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU DOMFRONTAIS

Service environnement :

Résultats des tonnages collectés (kg) sur Lonlay L'Abbaye

2014

LONLAY	janvier	février	mars	avril	mai	**total**	Kg/hab	Moyenne de la CDC (kg/hab)
tonne OM	23610	18230	16370	19350	15685	**93 245**	76,37*	96,44
tonne CP	1850	1765	1795	1700	1665	**8 775**	7,18	6,64
tonne CC	480	555	640	520	495	**2690**	2,20	1,93
tonne verre	3190	1440	2800	1860	3490	**12 780**	10,47	12,24
total tonnes	29130	21990	21605	23430	21335	117 490		

2015

LONLAY	janvier	février	mars	avril	mai	**total**	**Comparaison 2014 - 2015**	Kg/hab	Moyenne de la CDC (kg/hab)
tonne OM	10630	11870	15835	14620	15695	**68 650**	**- 26 38%**	57,45*	93,10
tonne CP	1925	2305	2555	2180	1665	**10 630**	**+ 21,14 %**	8,89	11,18
tonne CC	610	565	705	565	595	**3040**	**+ 13,00%**	2,54	3,15
tonne verre	3235	3190	2200	2380	3285	**14 290**	**+ 11,82%**	11,96	13,16
total tonnes	16400	17930	21295	19745	21240	96 610			

* *A noter que, dans ce tonnage, n'est pas inclus les ordures ménagères collectées en porte à porte*

La Communauté de Communes du Domfrontais (CCD) félicite les Lonléens pour les résultats de ce 1er semestre 2015.
Si les tonnages des déchets recyclables avaient relativement stagnés entre 2013 et 2014, le constat de ce 1er trimestre 2015 est très positif.
En effet, si nous comparons sur la même période (janvier à mai) entre 2014 et 2015, nous constatons une augmentation des tonnages collectés.
Pour le papier carton, vous avez augmenté le tonnage collecté de 21,14%.
Pour les bouteilles et flacons en plastiques, boites métalliques et briques alimentaires, vous avez augmenté le tonnage de 13% et pour le verre de 11,82%.
Il faut continuer ainsi!!! En parallèle, le tonnage des ordures ménagère a diminué de 26,38%.
Ces résultats sont très positifs.
En triant vos déchets dans les conteneurs appropriés vous permettez le recyclage de la matière et diminuer le tonnage des ordures ménagères.
Au niveau financier, le tri coûte moins cher. Eh oui, le tri rapporte des recettes :

- les filières de recyclage nous rachètent nos déchets recyclables
- Eco- Emballages nous verse des soutiens en fonction des tonnages recyclés
- la TVA appliquée aux prestations de collecte et de traitement de tous les déchets est de 10% au lieu de 20% grâce à la mise en place du tri.

La Cdc du Domfrontais vous encourage vivement à continuer dans cette dynamique. Malgré l'évolution positive de vos résultats, il y a encore beaucoup de déchets recyclables déposés dans vos sacs d'ordures ménagères (OM) dont le verre qui pèse lourd et augmente le tonnage des OM.

Ce résultat reste loin des objectifs fixés dans le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'Orne (PEDMA) :

78 kg /hab/an en 2012 et 93,50 kg / hab/an en 2017 concernant les déchets recyclables - Cdc du Domfrontais 2014 = 63,62 kg/hab/an

N'hésitez pas à contacter Mme Madalena au 02 33 30 76 32 (service environnement de la CCD) si vous souhaitez davantage de renseignements ou si vous souhaitez qu'elle vous aide à mettre en place le tri au sein de votre foyer.

Amélioration de l'Habitat

J'éco-rénove J'économise

PERMANENCE SANS RENDEZ-VOUS

4ème vendredi du mois de 9h30 à 12h30

À la Communauté de Communes

18 Rue Georges Clémenceau - DOMFRONT

02.31.86.70.50

www.pactarim.fr contact@pactarim.fr

PACT ARIM des Pays Normands
BATISSEURS DE SOLIDARITÉS POUR L'HABITAT

C.D.C du DOMFRONTAIS

Communauté de Communes du Domfrontais
Avrilly, Champsecret, Domfront, La Haute-Chapelle, Lonlay-l'Abbaye, Rouellé, Saint-Bômer-les-Forges, Saint-Brice, Saint-Gilles-des-Marais

PERMANENCES LES :	
27 mars 2015	25 septembre 2015
24 avril 2015	23 octobre 2015
22 mai 2015	27 novembre 2015
26 juin 2015	18 décembre 2015
24 juillet 2015	22 janvier 2016
28 août 2015	26 février 2016

IMPORTANT : Les travaux ne doivent pas être commencés avant l'accord des aides

Propriétaire occupant : Munissez-vous de votre dernier avis d'imposition

Chacun son ciel

proposé par ***Le Dit de l'eau***

La réalité d'une abbaye et l'imaginaire que l'on prête à la lande. Marchons, l'eau nous guide.

Et, le temps d'une escapade, nous laisserons dormir l'abbaye et visiterons la lande avec nos yeux d'aujourd'hui : ceux de la science et l'attention que nous portons aux environnements jadis délaissés.

Pour le conte, la sagesse aux abords de l'abbaye et la liberté de la malice dans la lande.

Pour la musique, le profane et le sacré. La nuit tombe, le ciel nous guide et nous remmène à l'abbaye.

**avec Sandrine Quillet (sciences),
François Epiard (contes),
Christophe Leblond (accordéon, space drum et voix),
1 musicien (violoncelle),
Yves Quillet (astronomie)**

Le Kwalé 02 40 95 28 28

RENDEZ-VOUS

Lundi 10 août à 19h45 , rdv place de la Mairie
Lonlay-l'abbaye (61)

Gratuit - Durée : 3h30
Prévoir des chaussures de marche - 3km

RENSEIGNEMENTS ET RESERVATION >
Parc Normandie-Maine - Tél. 02 33 81 13 33

Découvrez tout le programme des animations 2015
www.parc-naturel-normandie-maine.fr

LE CONSEIL MUNICIPAL

VOUS SOUHAITE

DE BONNES VACANCES